

Recherches sociographiques



Les renaissances du fait français : quelques perspectives sociolinguistiques

Jean-Pierre Tusseau

Volume 14, numéro 1, 1973

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055605ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055605ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Tusseau, J.-P. (1973). Les renaissances du fait français : quelques perspectives sociolinguistiques. *Recherches sociographiques*, 14(1), 125–130.
<https://doi.org/10.7202/055605ar>

LES RENAISSANCES DU FAIT FRANÇAIS : QUELQUES PERSPECTIVES SOCIOLINGUISTIQUES *

La lutte pour la défense de leur identité culturelle que doivent encore mener les « Canayens »¹ nous incite à jeter un regard neuf sur l'œuvre de ceux qui dans le passé à des époques et en des lieux différents, s'étaient déjà faits les hérauts et champions de la cause de cette même culture nationale. Nous pensons plus particulièrement à la *Deffence et Illustration de la langue françoise* de Du Bellay et à certains aspects de l'œuvre d'Arthur Buies, véhément porte-parole d'une autre pléiade, l'Institut canadien.

Mettant leurs démarches en parallèle, nous nous efforcerons d'en dégager quelques constantes et perspectives relatives au phénomène de renaissance culturelle.

Le but avoué de la *Deffence et Illustration* est l'édification d'une littérature vraiment nationale, utilisant toutes les ressources de la langue française. Il n'est qu'à rappeler le titre du dernier chapitre : « Exortation aux François d'écrire en leur langue », remède à l'échec relatif de la littérature française avant le XVI^e siècle :

« J'ay tousjours estimé notre poësie françoise estre capable de quelque plus hault et meilleur style que celui dont nous sommes si longuement contentez. »
(DU BELLAY, II, 2.)

Tel est aussi l'un des desseins de Buies qui n'a « en vue que le but à atteindre qui est d'édification d'une littérature vraiment nationale... ». La littérature canadienne naissante faisait preuve jusqu'alors d'une extrême pauvreté, due en partie à une grande servilité à l'égard de ses modèles.

« Je crois le public suffisamment dégoûté aujourd'hui des essais puérils, souvent louches, de toute une catégorie de soi-disants écrivains canadiens qui ont prétendu faire de la littérature nationale en suivant pas à pas les auteurs français, en les décalquant avec une extrême précision, en leur déroband des pages, des chapitres entiers, en taillant avec de larges ciseaux dans leurs vêtements exotiques ou en confectionnant des livres entiers avec des citations. » (BUIES, 1886 : 419.)

* Contribution aux travaux du groupe de recherche en sociolinguistique à l'Université du Québec à Trois-Rivières, sous la direction de Henri WITTMANN.

¹ Nous entendons « Canayen » dans l'acception de Bergeron (1970), et tel que repris par Wittman (1972).

Aux chapitres VIII et X de son manifeste, Du Bellay dénonçait cette même servilité de ses contemporains à l'égard de leurs modèles grecs et latins dont ils ne produisaient que de pâles copies.

Toutefois, l'originalité d'une culture nationale ne pouvant se définir pleinement non dans l'ignorance mais dans ses rapports avec les autres cultures,² pour l'un comme pour l'autre, la nouvelle littérature s'inscrira d'une part dans la continuité des anciens : grecs et latins pour le premier

« Ly doncques et rely premièrement (ô poète futur), feuille de main nocturne et journalle les exemplaires Grecz et Latins... » (DU BELLAY, II, 3.)

écrivains métropolitains pour le second

« Rajeunissons le génie de la France dans des pages canadiennes (...). Ne demandons à la vieille Europe que son expérience ; quant au reste, prenons-le chez nous. » (BUIES, 1885 : 7.)

d'autre part, dans ses rapports avec les cultures voisines. Ainsi, Du Bellay prend ses modèles dans la réussite italienne pour faire triompher les idées nouvelles en France et Buies propose à ses compatriotes de prendre modèle sur leurs voisins :

« Vous voulez conserver la nationalité ? eh bien ! rendez la digne de l'être. Vous voulez continuer d'être français ? eh bien ! élevez-vous par l'éducation, par l'indépendance d'esprit, par l'amour du progrès au niveau de la race anglaise qui vous enveloppe de tous côtés... » (BUIES, 1864 : 18.)

« Se battre pour la culture nationale, comme l'a souligné Fanon (1968 : 162-3), c'est d'abord se battre pour la libération de la nation, matrice matérielle à partir de laquelle la culture devient possible. » C'est ainsi que les démarches de Du Bellay et de Buies s'inscrivent dans un processus de libération individuelle indispensable à une véritable affirmation collective.

Défenseurs du sentiment national, et de l'esprit nouveau de leur temps, résolument tournés vers l'avenir,³ ils réaffirment leur confiance en l'homme :

² Bon nombre de professeurs de littérature et d'écrivains québécois semblent encore éprouver quelques difficultés à sortir de ce dilemme. Au dernier congrès de l'A.C.F.A.S. à l'Université d'Ottawa (13 octobre 1972), une forte tendance à vouloir minimiser l'importance de la littérature française se manifestait encore. Si l'on souligne que précisément ces tenants du fait québécois n'ont qu'une idée très vague à la fois de la « francité » et de la culture nord-américaine de langue anglaise, on est en droit de se demander par rapport à quoi ils entendent définir leur « québécity ». Dumont (1971 : 97-8) pour sa part propose une réponse claire : « Je veux dire qu'il nous faut *serrer* de beaucoup plus près nos relations avec la France et avec les États-Unis. En ne perdant pas de vue que la priorité revient aux États-Unis : si nos recherches n'entrent pas dans la culture du pays voisin comme un défi original, en quoi pourrions-nous nous consoler d'être je ne sais quel relai continental de la culture française ? »

³ C'est sans doute la différence essentielle entre le nationalisme passéiste de Duplessis, repris presque intégralement par l'Unité Québec, qui vise à la seule conservation du fait français, et le nationalisme péquiste tourné davantage vers l'avenir et qui vise l'instauration d'une nouvelle société.

« Il ne fault point icy alléguer l'excellence de l'antiquité, et comme Homère se plaignoit que de son tens les cors estoient trop petiz, dire que les esprits modernes ne sont à comparer aux anciens... les esprits des hommes ne sont point si abatardiz qu'on voudroit bien dire. » (DU BELLAY, I, 9.)

et dans le progrès intellectuel. Comme Du Bellay avait soutenu contre Rome et la Sorbonne le droit à la libre connaissance des textes sacrés, à l'heure où les traductions étaient signées Jacques Lefebvre d'Étaples (1523), ami d'Érasme, ou Pierre Robert Olivetan (1535), directement compromis au mouvement de la Réforme, Buies s'est fait le défenseur de « l'esprit de libre examen » :

« Une vérité qui n'a pas été étudiée, controversée, soumise à toutes les investigations, n'est pas digne d'être appelée telle : elle ne peut servir qu'au vulgaire et aux ignorants qui admettent tout sans rien comprendre, et qui n'ont d'autres guides que l'autorité, tandis que la vérité qui naît de l'examen a le noble privilège de s'imposer même aux esprits les plus sceptiques et aux intelligences éclairées qui l'avaient d'abord combattue. » (BUIES, 1864 : 15.)

Dans les deux contextes, il s'agissait, en fait, de mettre un terme au monopole du savoir dont une caste, en l'occurrence le clergé, gardait jalousement l'exclusivité. On comprend alors que chacun, en son temps, se heurte au même obstacle, non pas tant le pouvoir politique officiel que les « forces occultes du clergé » véritable pouvoir parallèle, ce qui nous vaut de la part de chacun de violentes attaques passionnées.

Du Bellay raille les « vénérables druides » qui veulent garder le savoir dans leurs livres comme on garde les reliques enchassées et dénonce

« les superstitieuses raisons de ceux qui soutiennent que les mystères de la Théologie ne doivent ester découvers et quasi comme prophanez en langage vulgaire. » (DU BELLAY, I, 4.)

Pour Buies, comme pour les Canadiens français du XIX^e siècle, l'obstacle majeur vient aussi de l'Église, plus particulièrement des Jésuites. S'il n'y a pas de bûchers au Canada français pour brûler d'autres Dolet, c'est que l'inquisition a pris des formes nouvelles, plus insidieuses :

« ... elle corrompt et avilit les consciences. Elle ne contraint plus à l'obéissance par des tortures, mais elle exerce cette pression ténébreuse qui étouffe le germe de la pensée comme la liberté d'écrire ce qu'on pense (...). Incapable d'atteindre les corps, elle persécute les âmes (...) » (BUIES, 1867 : 34.)

En effet, lorsque la faillite ne vient pas interrompre la publication d'un organe libéral comme *L'Indépendant* (1870), l'Église se charge de y mettre un terme comme à *L'Avenir* (1848), ou au *Réveil* (1876). Ainsi, comprend-t-on mieux ces attaques :

« ... Vous ne savez que lancer des interdictions et des foudres, dès qu'on vous signale le plus petit éveil d'intelligence, la plus petite velléité d'opposition.

Jamais vous ne réfutez rien, et cela vous serait pourtant facile à vous qui êtes constamment éclairés par les lumières d'en haut. » (BUIES, 1893 : 87.)

La définition de l'identité nationale passe par la réappropriation de sa culture, mais aussi de sa terre et de son histoire.

Du Bellay, dans son manifeste, consacre quelques lignes à vanter sa patrie dont il rappelle

« la temperie de l'air, fertilité de la terre, abundance de tous genres de fruitz (...) tant de grosses rivières, tant de belles forestz, tant de villes non moins opulentes que fortes... » (DU BELLAY, II, 12.)

On connaît mieux les efforts déployés par Buies à l'instigation du curé Labelle pour, à la fois, faire connaître et s'appropriier le sol de son pays.⁴

L'aspect historique de la démarche, négligé par Buies — il faudrait plutôt le chercher à la même époque dans l'*Histoire du Canada* de F.X. Garneau⁵ — est aussi le moins évident dans l'œuvre de Du Bellay qui rappelle (I, 2) cependant que les Grecs et les Romains n'ont pas eu le monopole de l'histoire et ont eu fort à faire avec les Gaulois « dont ilz ont receu plus de honte et dommage que les autres ».

Il ressort de ce parallèle que ni Du Bellay, ni Buies (et en cela leur démarche demeure extrêmement actuelle) n'ont envisagé le fait linguistique en dehors de son contexte géographique, historique, social. Il est donc intéressant d'en dégager quelques constantes sur le fait national.

⁴ On trouvera un choix d'extraits des monographies de Buies chez Vachon (1970). Dans le Québec contemporain, cette réappropriation du sol est devenue particulièrement difficile. Il ne suffit plus d'une *Ode à la baie James* pour se réapproprier le sol québécois. Les appels répétés, à l'adresse des investisseurs étrangers, sont la recherche de la meilleure garantie contre le « séparatisme » par dépossession du bien national. Dumont (1971 : 213) a fort bien résumé la situation : « Nous avons tenté de reconquérir une certaine maîtrise de nos ressources naturelles, mais nous nous sommes vite arrêtés en route ; au lieu de les abandonner comme autrefois aux exploiters qui voulaient bien les prendre avec la bénédiction de M. Duplessis, un ministère fédéral donne notre argent à des entreprises américaines pour qu'elles veuillent bien venir s'installer chez nous. » Un mouvement national qui se refuserait à envisager le contrôle véritable de son territoire et de son économie par diverses variantes du processus de nationalisation ferait preuve de beaucoup de légèreté.

⁵ Du vivant de Du Bellay, les ouvrages consacrés à l'histoire de la Gaule et aux Gaulois étaient nombreux et témoignaient de cette volonté de se réapproprier et de réhabiliter son passé national, démarche inhérente à la justification d'une culture nationale future. Qu'il suffise de citer *Illustration de Gaule et Singularitez de Troye* (1510-1513) de Jean Lemaire de Belges, *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France* (vers 1543) de Guillaume Du Bellay, *Recueil de l'antique préexcellence de Gaule et des Gauloys* (1546) de Guillaume Le Rouillé d'Alençon. Le récent petit manuel de Bergeron (1970) est une illustration non ambiguë de cette volonté d'un peuple de s'affirmer en se réappropriant sa propre histoire. La conclusion de l'avant-propos donne clairement le ton de la démarche : « Ce petit manuel se veut une repossession de notre histoire, premier pas vers la repossession de nous-mêmes pour passer au grand pas, la possession de notre avenir. »

Hommes de l'avenir national, ouverts tant à la culture passée qu'aux influences étrangères, ils entendaient ainsi se révéler à eux-mêmes, trouver des modèles de cheminement, et définir l'originalité de leur *projet national* pour pouvoir la revendiquer avec plus de vigueur.

Il s'agit, en effet, d'un véritable projet national. La défense de la langue ne peut être isolée d'une revendication en faveur de la communauté dont elle est le bien commun au même titre que la culture, l'histoire, le sol. Réduire l'identité nationale à une spécificité de type uniquement linguistique⁶ serait la désamorcer en la vidant de son contenu essentiel.⁷

Défendre la langue nationale, c'est aussi (et surtout), sur un territoire donné, défendre une certaine conception de l'homme, et une certaine conception de la société comme Dumont (1971 : 55-6) l'a clairement exprimé pour le cas du Québec : « ce n'est plus à l'Anglais mais à notre système de classes sociales que nous devons nous attaquer (...) ».

Ainsi comprise, loin d'aboutir à un repliement sur le passé du type « notre langue, notre religion, nos traditions », ou à une quelconque autarcie xénophobe, l'affirmation de l'identité nationale débouche sur la conception nouvelle d'une société ouverte, émancipée, où se réalisera pleinement un homme libéré, souverain, l'homme d'une Renaissance.

Jean-Pierre TUSSEAU

*Département des lettres,
Université du Québec à Trois-Rivières.*

⁶ Récupérer sa langue, sa culture, son histoire sont les phases préliminaires à la reconquête du territoire national. Qu'on se rappelle que dans le monde arabe, « la lutte de libération nationale s'est accompagnée d'un phénomène culturel connu sous le nom de réveil de l'Islam » (Fanon, 1968 : 146-7). Ce réveil n'avait d'intérêt que parce qu'il n'était pas une fin en soi, mais débouchait sur une émancipation de l'homme maghrébin. Le mot d'ordre « Québec français » est, en ce sens singulièrement pauvre en comparaison de ceux du type « Québec libre » ou « le Québec aux Québécois » qui impliquent une nouvelle définition, une réinvention du pays ; il peut cependant servir de prétexte à une sensibilisation aux vrais problèmes, à une mobilisation des énergies.

⁷ Peut-être même, dans une attitude de conciliation, certaines compagnies « étrangères » admettront-elles le principe du « français langue de travail » au Québec. Sans rien changer à la réalité sociale, une telle attitude aurait sans doute, cependant, pour effet de désamorcer provisoirement les revendications québécoises dans ce qu'elles ont de plus brûlant et de « démobiliser » une bonne partie des énergies nationales.

RÉFÉRENCES

- BERGERON, Léandre, *Petit manuel d'histoire du Québec*, Montréal, 1970.
- BUIES, Arthur, *Lettres sur le Canada, étude sociale*, Montréal, 1864-1867.
- « Bonne et heureuse », *Les Nouvelles soirées canadiennes*, 1-7, 1885.
- *Le Saguenay et le Bassin du Lac-Saint-Jean*, Québec, 1896.
- COHEN, Marcel, « Quelques perspectives actuelles de la sociolinguistique », *Sociolinguistics Newsletter*, I, 2: 5-8, 1970.
- DU BELLAY, Joachim, *La Deffence et Illustration de la Langue Françoise*, Paris, 1549. Cité d'après l'édition de Henri Chamard, Paris, 1948.
- DUMONT, Fernand, *La Vigile du Québec. Octobre 1970 : l'impasse ?*, Montréal, 1971.
- FANON, Frantz, *Les damnés de la terre*, Paris, 2^e éd., 1968.
- GARNEAU, F.-X., *Histoire du Canada*, Québec, 3 vol., 1845-1848.
- VACHON, G. André, « L'invention du pays, chroniques et notices d'Arthur Buies », précédé de « Arthur Buies écrivain », *Études françaises*, VI, 3: 283-388, 1970.
- WITTMANN, Henri, « Le joual, c'est-tu un créole ? », Communication présentée au 40^e Congrès de l'A.C.F.A.S., Université d'Ottawa, les 13 et 14 octobre 1972.